



# Le Jour de deuil national, plus important que jamais en 2011

Depuis que le Comité national du SCFP sur la santé et la sécurité a recommandé sa création, il y a 27 ans, le Jour de deuil national est devenu un événement qu'on souligne partout dans le monde.

Malheureusement, malgré une conscience accrue de l'importance de la sécurité en milieu de travail, les membres du SCFP ont été plus nombreux à mourir au travail en 2010 qu'au cours de n'importe quelle année depuis 1998.

En 2010, sept membres du SCFP sont décédés au travail.

Rex Hillier, coprésident du Comité national du SCFP sur la santé et la sécurité, se dit troublé par ce nombre élevé de décès dus aux accidents de travail cette année.

« Que tant de travailleurs aient perdu la vie – soient partis au travail une journée pour ne plus jamais revenir – est un fait qui ne peut pas être ignoré par nos membres et par les employeurs, qui peuvent et doivent faire de nos lieux de travail des endroits plus sécuritaires et plus sains », dit-il.

« Le décès de sept de nos membres cette année met vraiment en évidence la signification de cette journée. »

Des cérémonies en mémoire des travailleurs décédés auront lieu dans des villes et régions partout au pays.



Rex Hillier et Dolores Douglas, coprésidents du Comité national de santé et de sécurité, devant le mur d'honneur du Jour de deuil du SCFP national à l'édifice Stan-Little, à Ottawa.

## UNE PARTIE DE NOTRE HISTOIRE

Le Jour de deuil a été officiellement reconnu par le gouvernement fédéral du Canada en 1991, huit ans après une première commémoration par le Congrès du travail du Canada en 1985 – l'année précédente, le Comité national du SCFP sur la santé et la sécurité en avait recommandé l'instauration.

Connu aussi dans de nombreux endroits sous le nom de Workers' Memorial Day (ou Journée internationale de santé et sécurité au travail), le 28 avril est maintenant marqué dans beaucoup de pays du monde; il est reconnu par l'Organisation internationale du

### Le SCFP honore la mémoire des membres suivants, qui ont perdu la vie au travail en 2010.

JACQUES TREMBLAY  
SCFP 1500, Québec

JAMES BEST  
SCFP 416, Ontario

PIERRE LECLERC  
SCFP 301, Québec

GILLES LÉTOURNEAU  
SCFP 4239, Québec

BRODIE SCHWARTZ  
SCFP 255, Ontario

JO-ANN FULLER  
SCFP 873, Colombie-Britannique

IVAN POLIVKA  
SCFP 873, Colombie-Britannique

travail et la Confédération syndicale internationale.

Dolores Douglas, coprésidente du Comité national du SCFP sur la santé et la sécurité, est fière que le SCFP ait été l'instigateur de l'événement mais elle reconnaît aussi l'envergure réelle de cette commémoration : « Nous pouvons nous enorgueillir de ce qu'est devenue cette journée, peu importe qui en est à l'origine », affirme-t-elle.

« Ce qui compte avant tout, c'est d'honorer les travailleurs qui sont morts et de lutter de toutes nos forces pour leur offrir la meilleure protection possible, où qu'ils soient. »

## PLUS IMPORTANT QUE JAMAIS

Bien que, dans de nombreux pays, on se vante d'une légère diminution du nombre de décès, il n'en reste pas moins que dans

les dix dernières années, plus de 950 Canadiens en moyenne ont été tués au travail. Pourtant, en Grande-Bretagne, où on compte le double d'habitants, cette moyenne n'est que de 220 décès par an, selon le Health and Safety Executive (Exécutif en santé et sécurité). Même aux États-Unis, où la population est dix fois supérieure à la nôtre, le nombre de décès par accident de travail n'est que cinq ou six fois plus élevé qu'au Canada.

Ces chiffres accablants pour le Canada rendent plus important que jamais le Jour de deuil.

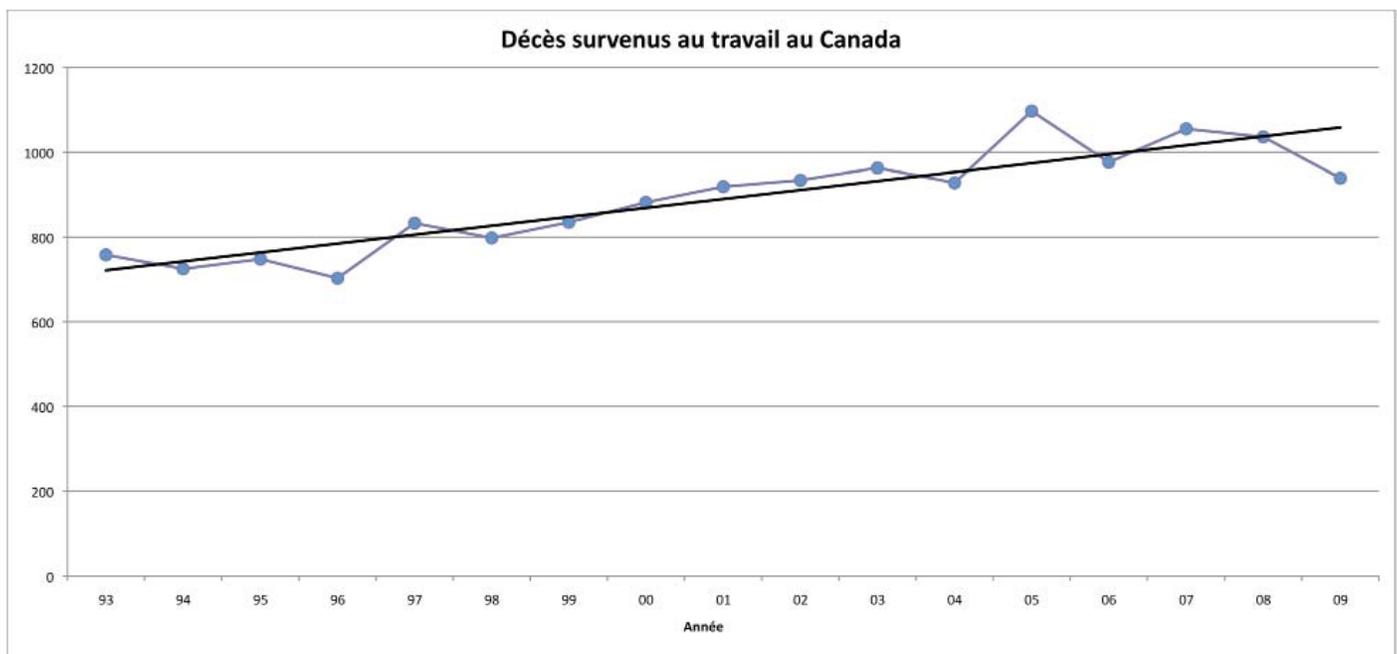
Dans une lettre récente adressée aux régions et aux sections locales, le président national du SCFP, Paul Moist, et le secrétaire-trésorier national, Claude Généreux, soulignaient l'importance de cette célébration et suggéraient des façons

de se souvenir de collègues disparus.

« Poser des affiches [du Jour de deuil], mettre des drapeaux en berne, lire la Déclaration des travailleurs dans les assemblées du Jour de deuil sur vos lieux de travail ou dans votre collectivité, voilà des moyens de mettre en relief le rôle du SCFP dans la lutte pour améliorer la santé et la sécurité des lieux de travail, » expliquent messieurs Moist et Généreux.

« Nous espérons que, le 28 avril, vous vous joindrez aux travailleurs du monde entier pour réitérer notre volonté de réclamer des milieux de travail plus sains et plus sécuritaires. »

Le SCFP encourage tous les membres à participer aux événements du Jour de deuil. Pour en savoir plus sur les événements de votre région, veuillez contacter votre bureau local ou régional du SCFP.



Les données du Programme national de statistiques sur les accidents du travail montrent le nombre de travailleurs tués au travail depuis 1993. Malgré la diminution en 2009, la tendance à la hausse est claire (représentée par la ligne continue foncée). Les données de 2010 n'étaient pas encore accessibles.



Les manifestants se rassemblent aux petites heures du matin devant Toronto Hydro, le 4 février 2011.

## Toronto Hydro ment à propos de la filature d'un conseiller syndical en santé-sécurité

La section locale 1 du SCFP demande, à coups de manifestations et de rassemblements, que soit changée la direction de Toronto Hydro, après avoir obtenu, par la loi d'accès à l'information, des documents prouvant que la haute direction a menti : elle avait bel et bien embauché des détectives privés pour filer son conseiller en santé-sécurité Joe Pessoa.

En juin 2010, on informe les dirigeants syndicaux de cette filature. Ceux-ci écrivent à Anthony Haines, chef de la direction de Toronto Hydro, lui demandant de confirmer ou d'infirmer ce renseignement. L'employeur leur a répondu que ces allégations sont « tout à fait fausses » et « qu'aucune filature du genre n'est en cours ».

Pourtant, des documents internes de Toronto Hydro qu'a

obtenus la section locale le 21 janvier 2011 confirment que la société a assuré une surveillance exhaustive du conseiller en santé-sécurité du syndicat. Cette filature avait été confiée à des équipes de deux à trois détectives privés travaillant jusqu'à 13 heures par jour.

Selon John Camilleri, président de la section locale 1 du SCFP : « Toronto Hydro a commis une infraction sérieuse aux relations de travail; elle a violé les droits du syndicat prévus par la loi et les droits de ses membres à être représentés par des conseillers syndicaux libres d'intimidation de la part de l'employeur. »

Fred Hahn, président du SCFP-Ontario, a demandé au ministre ontarien du Travail, Charles Sousa, de faire enquête sur l'incident : « Ce gouvernement dit souhaiter rendre l'Ontario plus

sécuritaire pour les travailleurs, mais de quelle sécurité parle-t-on, si les employeurs se sentent le droit de harceler en catimini et de filer les personnes mêmes qui doivent assurer la sécurité des travailleurs? »

« La filature de permanents syndicaux est presque inédite au pays, affirme M. Camilleri. Et ce n'est que la plus récente des nombreuses tactiques qu'utilise l'employeur pour faire taire l'opposition à ses mesures de compression budgétaire dangereuses. »

La section locale 1 du SCFP a déposé une plainte en vertu de l'article 96 de la *Loi ontarienne sur les relations de travail* devant la Commission des relations de travail de l'Ontario.

Nous continuerons à suivre ce dossier et vous tiendrons au courant de tout développement important. Consultez SCFP.ca pour les dernières nouvelles.



# Industrie de l'amiante au Canada : les appuis déclinent

L'usage et l'exportation de l'amiante semblent perdre des appuis depuis la récente réduction par le gouvernement fédéral du financement de l'Institut du chrysotile, un groupe de pression de l'industrie de l'amiante.

Ces compressions financières ont été rendues publiques dernièrement, lorsque les prévisions de dépenses 2011-2012 ont été débattues à la Chambre des communes.

L'Institut du chrysotile est inscrit au registre des lobbyistes et fait la promotion de l'extraction, de l'utilisation et de l'exportation de la variété chrysotile de l'amiante, prétendant qu'une réglementation adéquate en permet l'usage sécuritaire. Pourtant, la majorité des experts et des agences de santé, ici et ailleurs dans le monde, s'entendent pour confirmer le caractère cancérigène de cette substance et les risques mortels de son exploitation et de son usage.

Entre-temps, au Québec, la Confédération des syndicats nationaux (CSN), qui représente 300 000 travailleurs dans la province, a annoncé qu'elle retirait son soutien à l'industrie de l'amiante.

Dans une déclaration rapportée par le quotidien montréalais *The Gazette*, la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, a dit que son organisation a changé sa position, et que la vie d'aucun travailleur ne devrait être sacrifiée pour un emploi.

Une résolution de la CSN adoptée récemment demande au

gouvernement libéral d'annuler un prêt de 58 millions de dollars à des investisseurs qui projettent de relancer une mine d'amiante et d'en assurer la survie pendant encore 25 ans.

Les gouvernements du Québec et du Canada ont continué à soutenir activement l'exploitation de la seule mine d'amiante encore en activité au Canada.

Bien que le Canada n'utilise à peu près plus l'amiante, il en envoie des tonnes dans les pays en développement. On estime que l'amiante cause la mort d'environ 110 000 personnes par année dans le monde. Les maladies reliées à l'amiante sont toujours au premier rang des causes de mortalité dans l'industrie au Canada. Malgré cela, tous les grands partis politiques au Québec maintiennent leur appui à cette industrie.

Alors que de nombreux syndicats de tout le Canada réclament l'interdiction totale de l'exportation, de l'utilisation et de l'usage de l'amiante, plusieurs de leurs homologues québécois se montrent plus réticents à se rallier à ce mouvement et soutiennent ouvertement l'exploitation minière ou restent silencieux.

Le SCFP et le BAC ou Bannir l'amiante au Canada (un organisme sans but lucratif, géré par des bénévoles, composé de coalitions syndicales, de groupes de santé publique, d'environnement et de défense des droits de la personne,

d'universitaires et d'experts scientifiques et surtout de citoyens engagés, de victimes et de leurs familles) demandent l'arrêt définitif de l'exploitation des mines d'amiante au Canada et la mise en place de mesures transitoires équitables pour les quelque 400 travailleurs touchés et leurs collectivités.

Anthony Pizzino, directeur du Service de la recherche et de la santé et de la sécurité au SCFP, qui est aussi membre de BAC, s'est exprimé sur cet enjeu : « C'est une très bonne nouvelle et un grand pas en avant. Nous espérons que de nombreux autres syndicats emboîteront le pas à la CSN et cesseront de soutenir tacitement cette industrie toxique. Mais nous devons aussi demeurer vigilants afin d'éviter que le gouvernement fédéral, sous les pressions ravivées de l'Institut du chrysotile, ne rétablisse son financement. »

« Même si ces faits nouveaux reflètent un lent progrès, nous pouvons faire plus. Le SCFP et le BAC continuent de réclamer des gouvernements canadien et québécois qu'ils mettent un terme aux subventions de l'industrie minière du Québec et définissent des mesures de transition appropriées pour aider ceux qui seront affectés par les fermetures. »

Nous continuons à suivre de près l'évolution de ce dossier. Prenez connaissance des plus récentes nouvelles sur l'amiante au Canada à [scfp.ca](http://scfp.ca). Vous pouvez aussi visiter le site Web de BAC à [www.bacanada.org](http://www.bacanada.org).

Le bulletin **Mise à jour** sur la santé et la sécurité est publié quatre fois par année par le Service national de santé et de sécurité du SCFP. Si vous êtes au courant d'activités ou de nouvelles en santé-sécurité dans votre région ou votre section locale, faites-nous en part et votre compte-rendu pourrait se retrouver dans un prochain numéro du bulletin.

Service de santé et de sécurité  
1375, boul. Saint-Laurent, Ottawa, ON K1G 0Z7  
Téléphone : 613-237-1590, télécopieur : 613-237-5508  
Courriel : [sante\\_securite@scfp.ca](mailto:sante_securite@scfp.ca)